

# « Sport et Insertion : Entrez dans la partie ! »



## MODALITÉS DE LA CAMPAGNE

### Objectifs de la campagne

La solidarité est l'une des valeurs de référence du rugby et aussi la nôtre. Avec en toile de fond la prochaine Coupe du monde de rugby, **Talents & Partage**, avec l'Amicale des Anciens Combattants (ACVG), l'Amicale des Anciens de SGAM, l'Amicale des cadres, l'Amicale philatélique (APSRSG), l'Amicale des retraités, l'Association des Actionnaires Salariés (ASSACT), l'Union Athlétique (UASG) et la Mutuelle Société Générale organise une campagne de solidarité sur le thème du sport et de l'insertion.

Cette campagne est destinée à faciliter la réalisation de projets associatifs proposés par des salariés ou des retraités SG et permettant, grâce à la pratique d'un sport – quel qu'il soit –, l'insertion sociale et professionnelle de personnes affectées d'un handicap physique ou mental, de jeunes et/ou d'adultes issus de milieux défavorisés, etc.

### Thématiques des projets

Trois thèmes ont été choisis pour illustrer la notion d'insertion par le sport :

- ❖ **Sport et éducation à la citoyenneté** : le projet s'appuie sur le sport pour véhiculer des valeurs positives de civisme, de fair-play, d'apprentissage des règles de vie en collectivité, etc.
- ❖ **Sport et handicap (physique, sensoriel ou mental)** : le projet vise à faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées grâce au sport.
- ❖ **Sport et égalité des chances** : le projet permet de faciliter la pratique des activités physiques et sportives à ceux qui en sont privés ou éloignés pour des raisons culturelles, sociales, économiques, d'âges, géographiques, etc.

### Conditions de participation

Pour pouvoir être soutenu, un projet devra être :

- Conforme à l'objet de la campagne (insertion par le sport),
- Porté par une association française ou étrangère,
- Parrainé par un salarié ou un retraité du Groupe Société Générale (ou sa famille proche : conjoint, parent, enfant), impliqué dans l'association porteuse du projet.

### Financement des projets sélectionnés

Le financement de tout ou partie des projets sélectionnés sera assuré grâce à une collecte de fonds organisée à l'initiative des salariés et des retraités du Groupe Société Générale (adhérents ou non de Talents & Partage et des autres associations du personnel de la Société Générale).

Les participations financières pourront être individuelles ou mieux encore collectives (collecte pure et simple, vente d'objets, organisation de tombolas, de tournois, etc.).

Les fonds collectés seront à envoyer par chèque à l'ordre de Talents & Partage « Sport et insertion », à l'adresse : Talents & Partage – Tour Société Générale – 75886 Paris Cedex 18

### Récompenses

Les salariés et retraités, parrains d'un projet lauréat et /ou ayant apporté un concours significatif à la collecte de fonds, gagneront des places pour la Coupe du Monde de Rugby ou des objets en lien avec ce sport (maillots, ballons, etc.).

# « Sport et Insertion : Entrez dans la partie ! »



## Calendrier

- 16 Octobre 2006 – 15 Janvier 2007 : identification des projets « candidats »
- 15 Février 2007 : sélection par le jury des projets lauréats.
- 15 Février – 31 mai 2007 : actions de collecte de fonds au profit de ces projets
- Fin juin 2007 : attribution des fonds aux projets, remise des récompenses aux contributeurs.

## Les acteurs de la campagne

### ➤ Le comité de soutien

Le comité de soutien donne son appui à la campagne en participant à sa promotion. Il est composé de représentants de la Société Générale et de personnes extérieures (champions sportifs, représentants du monde associatif...).

### ➤ Les parrains

Les parrains des projets sont des personnes actives ou retraitées du groupe Société Générale, ou bien leur famille proche (parents, enfants, conjoints), impliquées au sein de l'association porteuse d'un projet. Ils sont les garants des projets présentés.

### ➤ Les ambassadeurs

Les ambassadeurs sont des personnes volontaires, salariées ou retraitées du groupe Société Générale. Leur rôle est de communiquer localement sur la campagne et d'assister les parrains des projets et les collecteurs de fonds.

### ➤ Les collecteurs de fonds

Les collecteurs de fonds sont des salariés et des retraités du Groupe Société Générale (adhérents ou non de Talents & Partage et des autres associations du personnel de la Société Générale) qui voudront bien s'associer au volet financier de la campagne de solidarité.

### ➤ Le jury de sélection des projets

Le jury de sélection des projets est composé par des membres du Conseil d'Administration de Talents & Partage, des représentants des associations partenaires et de la Société Générale. Ce jury sélectionnera les projets qui bénéficieront ensuite des fonds collectés.

# « Sport et Insertion : Entrez dans la partie ! »



## REGLEMENT DE LA CAMPAGNE

### ARTICLE 1 / OBJET

Talents & Partage organise avec l'Amicale des Anciens Combattants (ACVG), l'Amicale des Anciens de SGAM, l'Amicale des cadres, l'Amicale philatélique (APSRSG), l'Amicale des retraités, l'Association des Actionnaires Salariés (ASSACT), l'Union Athlétique (UASG) et la Mutuelle Société Générale, une campagne de solidarité en faveur de l'insertion par le sport, intitulée « **Sport et insertion : entrez dans la partie !** ».

Cette campagne est destinée à faciliter la réalisation de projets associatifs s'inscrivant dans l'un des trois thèmes suivants :

- ♦ **Sport et éducation à la citoyenneté**
- ♦ **Sport et handicap**
- ♦ **Sport et égalité des chances**

### ARTICLE 2 / DESTINATAIRES

Cette campagne s'adresse à toutes les associations domiciliées en France ou à l'étranger, ayant un projet conforme aux objectifs et aux thèmes de la campagne et parrainé par un salarié ou un retraité du Groupe Société Générale (ou sa famille proche : parents, conjoint, enfants)

### ARTICLE 3 / CALENDRIER

**16 octobre 2006** : lancement de la campagne

**15 janvier 2007** (inclus) : date limite de dépôt des dossiers de candidature

**15 février 2007** : sélection des projets

**Du 15 février au 31 mai 2007** : collecte de fonds

**Fin juin 2007** : cérémonie de remise des prix

### ARTICLE 4 / DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être obtenus de préférence par téléchargement sur l'intranet **Sogénews** : <http://sogenevs.socgen> / Accueil / Par amour du rugby / Sport et insertion ; ou à défaut auprès de Talents & Partage. Contact : Annabelle NANNIOT Tél : 01 42 14 97 70 – Courriel : [association.talents-partage@socgen.com](mailto:association.talents-partage@socgen.com)

**Notification** : Les parrains des projets ont **1 mois** à compter de la date d'inscription pour retourner le dossier de candidature complet.

Les dossiers doivent être dûment complétés et signés par le représentant légal de la structure faisant la demande de participation et par le parrain du projet.

Ils sont à retourner par courrier à l'adresse suivante :

Association Talents et Partage  
« Sport et insertion : entrez dans la partie ! »  
Tour Société Générale  
75886 Paris Cedex 18

**Notification** : Talents & Partage se réserve la possibilité de contacter les candidats pour demander un complément d'information ou une pièce manquante au dossier.

# « Sport et Insertion : Entrez dans la partie ! »



## ARTICLE 5 / VALIDATION ET SELECTION

Après validation qui porte sur la vérification administrative des dossiers (dossiers complets et signés), ainsi que sur la conformité avec le cadre général de la campagne, les projets sont transmis pour sélection au jury.

Le jury apprécie le projet en fonction des critères d'évaluation définis par Talents & Partage. Ces critères d'évaluation portent sur :

- ♦ La dimension éducative et sociale du projet,
- ♦ L'inscription du projet dans une démarche durable,
- ♦ La viabilité du projet,
- ♦ La capacité à dupliquer le projet,
- ♦ Le caractère innovant du projet.

**Notification :** Les résultats sont notifiés aux candidats par courrier ou courriel. Seuls les projets sélectionnés sont inscrits à la collecte de fonds.

## ARTICLE 6 / COLLECTE DE FONDS

Les projets sélectionnés par le jury seront financés à l'aide des fonds rassemblés dans le cadre de la collecte organisée à cet effet à l'initiative des salariés et des retraités du Groupe.

Cette collecte s'effectue du 15 février jusqu'au 31 mai 2007. Les fonds rassemblés pour le soutien des projets sont à envoyer par chèque à l'ordre de **Talents & Partage « Sport et insertion »**, à l'adresse indiquée à l'article 4.

## ARTICLE 7 / OBLIGATIONS MORALES

Les associations lauréates de la campagne « Sport et insertion : entrez dans la partie ! » s'engagent à retourner à Talents & Partage un bilan du projet primé, par courrier ou courriel.

Les structures lauréates s'engagent à faire apparaître le logo de Talents & Partage sur leurs documents de communication liés au projet soutenu.

## ARTICLE 8 / COMMUNICATION ET PROMOTION

Talents & Partage se réserve la possibilité de communiquer sur les projets récompensés. Cette communication peut prendre appui sur des images, enregistrements sonores et textes issus des associations lauréates. Leur utilisation en France et à l'étranger peut concerner les expositions, les salons, les forums, la reproduction dans des magazines, catalogues, sites Internet et plus généralement, la presse, les médias et les relations publiques.

**Notification :** Toute association lauréate autorise Talents & Partage à publier, notamment sur son site Internet, son nom et ses coordonnées et plus généralement à les utiliser à toutes fins de promotion du projet.

Tous types de documents (revues de presse, photos, CD ROM, cassettes vidéo ou audio, etc.) fournis à Talents & Partage sont la propriété de l'association et ne pourront être restitués aux associations candidates.

## ARTICLE 9 / CONFIDENTIALITE ET LIBERTE DES INFORMATIONS

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, les participants à la campagne « Sport et insertion : entrez dans la partie ! » disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse figurant à l'article 4.

## ARTICLE 10 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la campagne « Sport et insertion : entrez dans la partie ! » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation. L'interprétation des termes des différents articles est laissée à l'appréciation seule de Talents & Partage.